

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers/La Courneuve

Correspondant : M. Clément LOUYOT, Directeur administratif et des ressources humaines, 5, rue Edouard Poisson, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 11 04 60, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Fourniture d'instruments de musique pour les besoins du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)d'Aubervilliers/La Courneuve pour les années 2016 à 2017.

Type de marché de fournitures :

Lieu d'exécution et de livraison : 5, rue Edouard Poisson, 93300 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet l'acquisition d'instruments de musique pour les besoins du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Aubervilliers/La Courneuve pour les années 2016 à 2017.
L'accord-cadre est décomposé en onze (11) lots, étant entendu que chaque lot est un marché distinct.
L'accord-cadre ne contient pas de tranche.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les prix sont unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base des prix unitaires définis à l'acte d'engagement.
L'accord-cadre fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier, par lot, dans les limites ci-après, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret.
Le CRR n'est engagé, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de chaque lot.
Le montant maximum fixé à chaque lot ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien le CRR.
L'accord-cadre est passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 1er novembre 2017.

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un seul lot

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds publics du CRR 93 (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret no2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Le contenu et les modalités de la réponse attendue des candidats au moment du dépôt sont indiqués en détail à l'article IV.1 et IV.2 du règlement de consultation (R.C).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix, au vu du prix ou des prix unitaire(s) indiqué(s) par le candidat dans son acte d'engagement (A.E) (40 %)
- Le délai de garantie, au vu du délai de garantie indiqué par le candidat dans son A.E (40 %)
- Le délai de livraison, au vu du délai de livraison indiqué par le candidat dans son A.E (20 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 25 octobre 2016 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CRR 01-16

Renseignements complémentaires : Le présent accord-cadre est passé selon le dispositif Marché Public Simplifié (MPS)

Définition du MPS :

Le dispositif national MPS permet aux TPE et aux PME de répondre aux marchés publics de façon simplifiée, avec son seul numéro SIRET. Il permet la mise à disposition automatisée d'informations, conformément au décret relatif aux mesures de simplification applicables aux marchés publics ne permettant pas aux acheteurs public de réclamer aux entreprises candidates, des documents accessibles gratuitement en ligne. Les acheteurs publics ne sont plus tenus de demander des documents qu'ils auraient déjà obtenus dans le cadre d'une précédente procédure d'attribution de marchés publics, à condition qu'ils soient encore valables.

But du MPS :

Le dispositif MPS est adapté pour aller vers le « tout dématérialisation », à savoir uniquement des réponses électroniques sans signature exigée lors du dépôt.

Utilisation du MPS :

L'utilisation du dispositif MPS est préférable mais pas obligatoire dans le cadre de la présente consultation. Elle est possible en :

* Complétant le formulaire en ligne de candidature MPS. Le formulaire MPS est pré-rempli grâce au numéro SIRET, il est modifiable et comprend :

- une reprise des données d'identité, de capacités connus de l'administration ;
- les déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations ;
- les engagements sur l'honneur règlementaires ;
- la déclaration du groupement d'entreprise (co-traitance).

SOURCES: INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, DILA, SAE

* Envoyant électroniquement votre offre technique et financière et les éventuels compléments de candidatures demandés à l'article 4.2 1° du RC.

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 8.1 et 8.2 du RC.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants :

- L'acte d'engagement, du lot concerné, dûment complété et daté, sans aucune modification ni réserve ;
- Un RIB.

L'absence ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Par ailleurs, le décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 dispense le candidat de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit. Dans ce cas le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage. Un coffre-fort par entreprise est ouvert sur la plateforme Maximilien.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier sera adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier

- Une audition sera programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du RC et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

* Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig, (au niveau du 206 rue de Paris) 93100

MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03 octobre 2016

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Correspondant : M. Clément LOUYOT , Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers/La Courneuve, 5 rue Edouard Poisson, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 11 04 60, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Correspondant : M. Ahmed MATAICH , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 40, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mme La Présidente , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Correspondant : Mme La Présidente , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : L'enveloppe extérieure portera obligatoirement les mentions suivantes :

«ACCORD-CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL POUR LES ANNEES 2016 A 2017 - LOT(S) N°... NE PAS OUVRIR»

Les plis seront envoyés par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Madame La Présidente

DACP

72 rue Henri Barbusse

93308 AUBERVILLIERS cedex

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 à la même adresse.

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite indiquées ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure. Attention : le cachet de « La Poste » ne fait pas foi.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidat, selon les modalités suivantes :

Obtention du D.C.E. sous format dématérialisé :

Les entreprises peuvent télécharger directement et de préférence le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>

Modalités de demande du D.C.E. sous format papier :

- par courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr (indiquer le nom du dossier et les coordonnées de la société) ;
- par voie postale : Madame La Présidente - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex ;
- sur place, à la même adresse, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
- par télécopie : au 01 48 39 51 85.

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Fourniture de bassons

Etendue ou quantité : Montant maxi: 2 500euro(s) HT Montant mini: 6 000euro(s) HT

Lot(s) 2 Fourniture de contrebasses

Etendue ou quantité : Montant mini: 1 500euro(s) HT Montant maxi: 16 000euro(s) HT

Lot(s) 3 Fourniture de flûtes alto

Etendue ou quantité : Montant mini: 400euro(s) HT Montant maxi: 2 000euro(s) HT

Lot(s) 4 Fourniture de percussions

Etendue ou quantité : Montant mini: 300euro(s) HT Montant maxi: 2 500euro(s) HT

Lot(s) 5 Fourniture de batteries

Etendue ou quantité : Montant mini: 500euro(s) HT Montant maxi: 2 000euro(s) HT

Lot(s) 6 Fourniture de tambours sabar

Etendue ou quantité : Montant mini: 150euro(s) HT Montant maxi: 2 500euro(s) HT

Lot(s) 7 Fourniture de violes de gambe

Etendue ou quantité : Montant mini: 3 000euro(s) HT Montant maxi: 6 000euro(s) HT

Lot(s) 8 Fourniture d'orgue (virtuel)

Etendue ou quantité : Montant mini: 13 000euro(s) HT Montant maxi: 24 000euro(s) HT

Lot(s) 9 Fourniture de cors

Etendue ou quantité : Montant mini: 300euro(s) HT Montant maxi: 800euro(s) HT

Lot(s) 10 Fourniture de hautbois

Etendue ou quantité : Montant mini: 250euro(s) HT Montant maxi: 4 000euro(s) HT

Lot(s) 11 Fourniture de pianos

Etendue ou quantité : Montant mini 18 000euro(s) HT Montant maxi 24 000euro(s) HT